

**Extrait de compte rendu du Conseil Municipal**  
**De Saint Denis de Méré**

**Séance du 23 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BINET, Maire

**Etaient Présents :** Jean-Pierre BINET, Maire, Manuel MACHADO, adjoint, Gilbert JOUENNE, adjoint, Philippe BOISGONTIER, Régine DAVY, Morgane GESLIN, Yannick LEPRINCE, Vincent LERAY, Patricia LHERMENIER HUAULT, Stéphane ROCHE,

**Avaient donné pouvoir :** Ghislaine CHABAS à Jean-Pierre BINET, Jean-Pierre GIRONDEL à Manuel MACHADO,

**Absent :** Gérard LAFONT.

Madame Morgane GESLIN a été élue secrétaire.

### **1. Point travaux**

#### **Ecole :**

Pendant les vacances de la Toussaint, la quasi-totalité des menuiseries a été remplacée (reste la porte d'entrée), la peinture de la classe, du couloir et des radiateurs de la maternelle a été réalisée.

La peinture du couloir de la primaire est programmée pendant les vacances d'hiver.

#### **Lagunage :**

L'entretien du 4<sup>e</sup> bassin a été réalisé cette semaine par l'atelier Rivière et Bocages.

#### **Etude d'aménagement de la traversée des Landes :**

Le maître d'œuvre nous a présenté une première esquisse lors d'une réunion avec le conseil départemental et l'agence routière.

#### **Arasement du barrage de Pont Erambourg**

Le barrage de Pont Erambourg a été supprimé. Des peupliers ont été abattus, des arbres d'autres essences seront replantés. Le conseil municipal se dit satisfait du travail accompli.

### **2. Concours Photos – Résultats concours 2018 – Thème concours 2019**

Les membres du jury « concours photos », réunis entre le 08 et le 12 octobre dernier, ont pu noter les 43 photos dans la catégorie « adultes » et 24 photos dans la catégorie « enfants », de manière anonyme et selon les critères énoncés dans le règlement du concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le résultat du concours photos 2018 tel que déterminé par le jury et vote le thème du concours photos 2019 « Vieilles pierres en Suisse Normande ».

### **3. Affaires scolaires**

#### **Evolution du contrat de fourniture des repas à la cantine scolaire :**

Rencontré cette semaine, notre prestataire de fourniture de repas à la cantine scolaire nous a présenté une évolution de notre contrat pour des repas composés d'au moins 20% d'aliments « bio » et « locaux ». Cette évolution entrainerait une augmentation du prix de repas :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette proposition.

#### **Convention Inscription scolaire dans les écoles de l'ex Condé Intercom :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention qui encadrera les inscriptions scolaires dans les écoles de l'ex-intercom et ainsi la facturation qui en découle entre les dites communes.

#### 4. **Affaires intercommunales**

##### Compétence eau et assainissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'intercom de la Vire au Noireau souhaite prendre la compétence eau et assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 5. **Rallye automobile Suisse Normande 2019**

Le conseil municipal émet un avis favorable au passage du rallye de la Suisse Normande sur la commune le dimanche 28 avril 2019.

#### 6. **Questions diverses**

##### - Manifestations communales

- Exposition des arts mérois du 03 au 14/12/2018 : une dizaine d'artistes exposeront.
- Arbre de Noël le mercredi 19/12/2018
- Verre de l'Amitié offert par la Municipalité à l'issue de la messe de Noël le 25/12/2018

##### - Personnel communal

- L'adjointe administrative, qui arrivera en renfort au secrétariat de mairie 10h par semaine, a été recrutée pour commencer le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

##### - Demande de prêt de la salle polyvalente

Une petite méroise est atteinte de maladies dont une tumeur au cerveau qui doit être opérée en décembre. Une manifestation pourrait être organisée afin d'apporter un soutien financier à ses parents, le conseil municipal décide de mettre à disposition gracieusement la salle polyvalente à cette fin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.